

COPIE

Annecy
S.C.C.

Monuments Historiques
Fouilles et Sites

A R R E T E :

Inventaire des Sites
dont la conservation pré -
sente un intérêt général -

Le Ministre de l'Education Nationale -

Vu la Loi du 2 Mai 1930, réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Vu l'avis émis par la Commission Départementale des Monuments Naturels et des Sites de la Haute - Savoie, dans sa séance du 10 Octobre 1936 -

Vu l'adhésion en date du 29 Septembre 1937 donné par Monsieur le Ministre des Finances.

Vu l'adhésion en date du 17 Avril 1939 donnée par le Conseil Municipal d'Annecy.

A R R E T E :

Article Premier :

Le plan d'eau, les berges et les quais du Canal du Thiou jusqu'au Pont de la rue de République et du Canal du Vassé, y compris leurs dérivations, à ANNECY (Haute - Savoie), sont classés parmi les Sites et Monuments Naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département de la Haute - Savoie, au Maire d'Annecy, aux Ministres des Finances et des Travaux Publics, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Article 3 :

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques, de la situation du Site Classé.

PARIS, le 31 Mai 1939

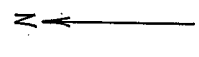
Pour ampliation :

Signé : Jean ZAY

Pour le Directeur Général
des BEAUX - ARTS,
Le Chef du Bureau des
Monuments Historiques et des Sites.

Signé : Illisible -

E: 1/2000



LE PAQUIER EST

LAC D'ANNECY

LAC D'ANNECY

ND

Surface Totale 4 ha 8 a

24 ND

LE PAQUIER OUEST

32

32

24

24

24

24

4

220

170

16

12

5

38

5

6

40

23

14

18

19

3

490

20

15

28

33

14

19

470

50

12

30

